

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Nîmes (30900, 30000)

Réponses de Patrick Forest, au nom de la liste « daniel richard 2020 »

— le 29/02/2020 à 23:03 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Réaliser le plan vélo 2019 de la Ville de Nîmes en début de mandat sur deux ans à hauteur de 25 euros par habitant et par an (soit 4 millions d'euros par an), et maintenir l'effort financier les années suivantes.

Dans notre ville qui stagne en queue de peloton des villes les moins cyclables de France, ce plan attendu depuis près de 20 ans est urgent pour que le vélo décolle comme mode de déplacement du quotidien.

Un élu municipal aura la délégation "transports doux". Il n'aura pas d'autre délégation. Il est un adepte du vélo et consacrera donc tout son temps à cette responsabilité.

Action n°2 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 3 fois par an.

Existant depuis 2013 mais pas sollicité de manière régulière, il devra être composé non seulement de techniciens et de représentants des associations cyclistes, mais aussi d'élus en charge des aménagements cyclables (acceptant de se déplacer en vélo sur le terrain si utile)

Une réunion une fois par mois sera souhaité, révisable en fonction des disponibilités des associations.

Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Sont concernées celles et ceux qui pensent et réalisent les aménagements cyclables, afin d'éviter certaines incohérences : virage de piste cyclable à 90°, poteaux au milieu des pistes cyclables, etc... Quant au responsable ("Madame ou Monsieur Vélo"), il est indispensable qu'il puisse se déplacer en vélo sur le terrain.

Dans la mesure du possible, tout le personnel qui œuvrera pour les aménagements cyclables sera adepte de l'utilisation de ce mode de transport.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Boulevard des Français Libres (RN106), boulevard Salvador Allende, routes de Montpellier, de Sommières, d'Alès, d'Uzès, d'Arles, de Beaucaire, de La Bastide/Vauvert.

Voir la "carte des aménagements cyclables souhaités" en annexe 1 de notre manifeste.

D'accord, bien sûr, pour créer des pistes cyclables et des "autoroutes à vélo" là où c'est nécessaire. Mais en début de mandat priorité sera donnée à la multiplication de bandes cyclables qui pourront être réalisées beaucoup plus rapidement. Le changement c'est urgent.

Action n°5 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : gares, établissements d'enseignement ou de formation, zones d'activité, zones commerciales, équipements sportifs ou de loisirs (parcs).

Voir la "carte des aménagements cyclables souhaités" en annexe 1 de notre manifeste.

Une signalétique sera installée dans toute la commune en direction des utilisateurs de transports doux (à pied comme à vélo).

Action n°6 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines : Caveirac et la Vaunage ; La Calmette vers Alès ; Poulx et vers Uzès ; Marguerittes, St Gervasy, Remoulins, Sernhac (Pont du Gard) ; Rodilhan, Manduel (gare LGV et TER) ; Bouillargues, Caissargues, Garons et le chemin des canaux.
vers la mer, via La Bastide ; Bernis, Milhaud, Uchaud en direction de Montpellier.

Priorité aux déplacements du quotidien mais néanmoins sans oublier les cyclotouristes qui souhaiterons se rendre à Nîmes et, éventuellement, y être hébergés pour visiter la ville.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30km/h dans tous les quartiers hors des grands axes de communication, par exemple en commençant par le centre-ville élargi, délimité par les axes : Pompidou, Jean-Jaurès, Sergent-Triaire, Talabot, Sully, et quartiers Hoche, Gambetta, La Fontaine. Cette limitation à 30km/h sera rendu effective en modifiant l'aménagement des rues (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et une signalisation claire.

Créer une ville apaisée où il fait bon vivre est notre objectif. Le ralentissement des déplacements est un moyen que nous avons décidé d'utiliser pour l'atteindre.

Action n°8 : je m'engage

Développer des zones à vitesse réduite pour sécuriser les lieux de rencontre (ex : tour de l'Esplanade et des Arènes, la Placette, Sémaphore) et d'enseignement (ex : école de la Placette, école d'Alzon, collège Capouchiné et de la Révolution) et faciliter leur accessibilité à vélo.

Le vélo c'est, entre autre, un instrument de convivialité. Aménager des espaces qui permettent la rencontre sera une de nos priorités.

Action n°9 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.
*Ex pour les double-sens cyclables : rue Vincent Faïta (entre les pôles universitaires), rue du Planas, rue Tour l'Evêque).
Faire une campagne de communication sur ces nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo et peu connues des nîmois.*

Toutes les possibilités que permet le code de la route seront envisagées pour que chaque rue de la ville puisse être utilisée en toute sécurité par les cyclistes (de tous âges et de tous niveaux de pratique).

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°10 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé pour intermodalité : Augmenter le nombre de places disponibles en gare (consigne à vélo saturée à Nîmes-centre, à ajuster selon trafic dans les autres gares). Des aides financières sont possibles (par exemple de la région Occitanie pour les "Points d'Echange Multi-modaux") ou, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Pour la réalisation des équipements il sera recherché l'octroi de subventions auprès de toutes les collectivités. Il sera réalisé l'agrandissement ou la création de parcs de stationnement sécurisés pour éviter les vols (surtout déploré près des gares).

Action n°11 : je m'engage

En plus des arceaux vélos, installer des vélobox fermés et accessibles sans abonnement dans l'espace public pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité : Musée de la Romanité, Halles, Jardins de la Fontaine, lycées, stades, ZAC, CHU Carémeau, Université ; et créer des zones zebra moto à proximité afin de garder les arceaux libres pour les vélos.

En début de mandat priorité sera donnée aux arceaux vélos puis, en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs, des moyens plus "lourds" seront proposés.

Action n°12 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°13 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

La sécurisation du vol des vélos est un point important pour l'utilisation des locaux vélos, notamment dans les propriétés. Si la protection contre les vols n'est pas assurée, le local n'est pas utilisé...

Action n°14 : je m'engage

Créer une aide à l'achat ou la location d'un vélo pour les particuliers (sous condition de ressources) et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Oui, l'aide sera conditionnée à des critères sociaux et environnementaux.

Action n°15 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Les associations doivent pouvoir exercer leurs activités bénévoles avec des moyens adaptés et qui seront mis à leur disposition par la commune.

Action n°16 : je m'engage

Proposer une carte actualisée des aménagements cyclables de Nîmes et son agglomération aux habitants et aux touristes, et mettre ces données cartographiques en OpenData pour des applications mobiles ou utilisations innovantes.

Une application pour smartphones permettra le guidage des déplacements à vélos dans le cadre d'un projet de "smart city".

Promouvoir une culture vélo

Action n°17 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Nous favoriserons l'apprentissage du vélo en aidant les enseignants à organiser des activités de pratique du vélo par la mise à disposition ponctuelle de personnel formé pour cela.

Action n°18 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.
En plus de celle existante au Mont Duplan.

Dans la mesure du possible, il sera envisagé d'utiliser en premier lieu la cour d'école pour l'apprentissage du vélo.

Action n°19 : je ne m'engage pas

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Ce n'est pas envisagé dans un premier temps. Il faudra probablement sensibiliser le personnel municipal pour l'utilisation du vélo pour ce type de transport.

Action n°20 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Commentaires généraux

Tout sera fait pour que le développement des structures cyclables permettent de se déplacer de partout et en toute sécurité dans la commune. Cela passera par la réalisation cohérente du réseau cyclable en évitant notamment les ruptures entre deux tronçons.